REGLEMENT

Art.1 : L'épreuve se déroule selon les règles de la FFA et de la commission des courses hors stade.
Art.2 : L'épreuve est ouverte à tous: les concurrent(e) s devront obligatoirement fournir une licence sportive ou un certificat médical de moins d'un an indiquant clairement la non contre-indication à la pratique de la marche athlétique en compétition
Art.3 : En cas de contestation au présent règlement, le Juge-arbitre tranchera.
Art.4 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de non-respect du présent règlement.
Art.5 : Le départ de l'épreuve des « 8 heures » est donné à 8 heures du matin; l'appel est fixé à 7 heures 45; les concurrent(e)s seront arrêté(e)s au passage de la ligne après 7 h 45 de compétition. L'épreuve est réservée aux espoirs, senior(e)s et vétéran(e)s.
Art.6 : Les **droits d'inscription des 8 H** sont fixés comme suit: 12 € (licencié(e)s) ou 15 € (non licencié(e)s)
ENGAGEMENT SUR PLACE + 3€
L'inscription aux "8 heures" est vivement souhaitée pour le 30/08: traitement du système informatique.
Art.7 : Pour celles et ceux qui ne désirent pas faire les 8 heures, épreuves annexes dans la journée selon votre année de naissance.
L'inscription de ces catégories est liée à la présentation d'une licence sportive ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la marche athlétique en compétition de moins d'un an et d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Epreuve 11.600 Kms réservées aux Junior (es) (96-97) Espoirs (93-95) Senior (es) (76-92) Vétéran (es) (75 et avant) 5 € (licencié(e)s) ou 7 € (non licencié(e)s) pour les senior(e)s et vétéran(e)s

Epreuve 5.800 Kms réservée aux Cadet (tes) (98-99) Minimes (00-01)

Epreuve 2.100 Kms réservée aux Benjamin (es) (02-03) Poussin (es) (04-05)
Gratuité pour les catégories plus jeunes**.**

Art.8 : Il ne sera remboursé aucun frais de déplacement. En cas d'absence non justifiée, les inscriptions ne seront pas remboursées.
Art.9 : Une pénalité sera imposée au point de contrôle à tout(e) concurrent(e) ayant eu des avertissements: 5 minutes d'arrêt au 1° avertissement, 10 minutes au 2° et ainsi de suite.
Art.10 : Le plan joint indique les différents points de la course: **respectez les panneaux de réservation.** (Contrôle, soins, ravitaillements, ..)
Art. 11 : Cette épreuve est organisée par "Les Amis de la Marche d'Etampes sur Marne" avec l'aide de "l'A.C. Château-Thierry".

REGLEMENT SPECIFIQUE AUX 8 HEURES PAR EQUIPE

Art 1 : le règlement général des « 8 heures » s'applique à l'épreuve par équipe
Art 2 : l'équipe de **DEUX** ou **TROIS** peut-être mixte sans distinction de nationalité et de club - **condition exigée** : elle doit comporter au moins un ou une senior(e) ou vétéran(e)
Art 3 : toute équipe doit être formée avant le départ ; elle est une et indivisible.
Art 4 : le changement de dossard doit se faire obligatoirement après la ligne d'arrivée et avant la sente
Art 5 : l'inscription doit parvenir **obligatoirement** avant la date fixée dans le règlement général
Aucune inscription d'équipe ne se fera sur place.
Art 6 : le droit d'inscription par équipe est fixé à 20 € ou 22 € si elle comporte un(e) non licencié(e)s
Art 7 : le classement sera commun à toutes les équipes sans distinction du nombre les composant
Art 8 : tout point non prévu par les règlements sera traité par le responsable de l'organisation

PLAN DU CIRCUIT

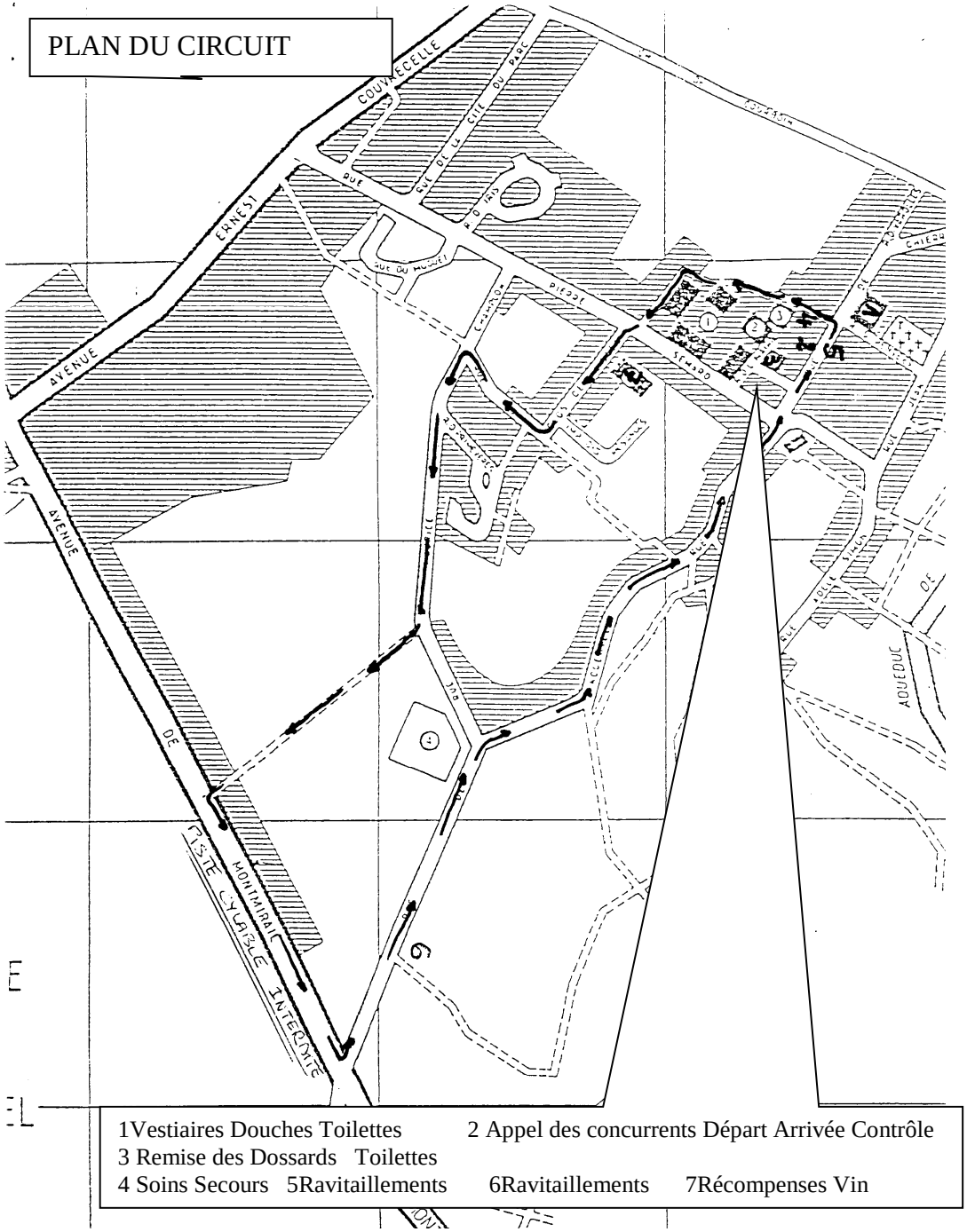

1Vestiaires Douches Toilettes 2 Appel des concurrents Départ Arrivée Contrôle
3 Remise des Dossards Toilettes
4 Soins Secours 5Ravitaillements 6Ravitaillements 7Récompenses Vin